



Année 1968

Seuls n° Recus



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
(Reconnue d'utilité publique)  
Inscription Commission paritaire n° 20165

EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

REDACTION ET ADMINISTRATION  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5224-78  
Amicale des Stalags II A-C-D-E

## Rallye de la Camaraderie

AMICALE DES STALAGS II ET INVITÉS

Le 19 mai 1968 est organisé un Rallye comportant un parcours de 100 kms, au terme duquel nous serons accueillis dans un restaurant dont la renommée a gagné depuis longtemps la capitale.

Pour 18 francs, vin en plus, vous y déjeunerez confortablement.

### REGLEMENT DU RALLYE

1. Carte Michelin N° 97 indispensable.

Rendez-vous sur la Nationale 5 en forêt de Fontainebleau, à la Croix d'Augas (sur la carte triangle noir marqué caverne). Là, un contrôleur vous attend à proximité d'un panneau portant très lisiblement le chiffre 2, chiffre de nos stalags. Il vous sera proposé une épreuve.

Il vous sera ensuite remis une enveloppe I vous permettant de trouver le point 2.

Il vous sera également remis une autre enveloppe, dite de détresse, qui vous indiquera le point de rendez-vous final (le restaurant), mais qui ne doit être ouverte que si vous ne trouvez pas votre chemin, et, en ce cas, vous ferait perdre le bénéfice de l'enjeu.

2. Arrivée au point 2, un autre contrôleur vous attend sous le même panneau que précédemment, et remise d'une enveloppe pour trouver le point 3.

3. Arrivée au point 3, une dernière enveloppe vous sera remise pour trouver le point final.

Il est recommandé de vous présenter à partir de 11 heures à la caverne point de départ.

A 12 h. 30, tous les contrôleurs seront relevés afin de leur permettre de se rendre, eux aussi, au restaurant.

L'équipe qui, sans avoir ouvert l'enveloppe « détresse », aura fait le parcours dans le meilleur temps sera déclarée gagnante.

1<sup>er</sup> prix : repas offert pour 2 personnes.

2<sup>e</sup> prix : une bouteille de champagne.

3<sup>e</sup> prix : une bouteille de beaujolais.

Faites sans attendre vos inscriptions à l'Amicale en utilisant le bulletin qui se trouve en page 4 du journal. Joindre 5 francs par personne, à valoir sur le prix du repas.

Les inscriptions seront closes le 10 mai.

## Assemblée Générale du 17 mars 1968

COMPTE RENDU

Dire que la séance fut cuverte à 10 heures serait exagéré, mais déjà à cette heure de nombreux camarades arrivaient et les exclamations de joie n'étaient pas simulées. Les conversations s'engageaient et l'on échangeait des nouvelles des familles quelquefois ponctuées d'un silence en souvenir d'un des nôtres disparu dans l'année.

Tant bien que mal, tout le monde se retrouve dans la petite salle de notre maison des Amicales à la Chaussée-d'Antin et la réunion commence.

Desmarest remercie les présents et plus particulièrement nos amis de province, en effet une bonne cinquantaine de fidèles n'ont pas hésité à se rendre à notre appel; sont également excusés nos amis retenus pour divers motifs, puis une minute de silence est observée en l'honneur de nos chers disparus. La parole est ensuite donnée à notre ami Choquet, gérant de nos fonds; chacun pourra consulter le bilan de cet exercice 67, dans ce bulletin. Naturellement nous n'échappons pas à la règle générale et notre modeste caisse a subi les augmentations de toutes sortes : loyer, journal, routage, ainsi que les mandats recouvrement dont le montant des frais est passé de 1,10 F en 67 et à 1,70 F en 68.

Quelques camarades proposent de porter la cotisation annuelle à 15 F, cette proposition semble rallier l'unanimité, le bureau préfère demander à l'ensemble des adhérents le règlement de la cotisation sans attendre le mandat, cela représente un gain de 1,70 F d'abord et de temps ensuite, donc mes amis aidez-nous à maintenir la cotisation à son taux actuel, et c'est sur une conclusion optimiste que notre grand argentier termine son exposé étant donné que nos ressources sont, malgré toutes les difficultés rencontrées, restées sensiblement les mêmes que l'exercice précédent.

C'est ensuite le tour de notre sympathique et toujours jeune ami Forestier de nous faire le rapport moral. Les doléances du monde ancien combattant auprès des pouvoirs publics restent les mêmes puisque insatisfaites, nous ne pouvons que le déplorer et nous nous promettons dans une union qui se soude de plus en plus d'œuvrer à la réalisation de revendications

justes et équitables.

Il ne vous a pas échappé certainement à la lecture des pages intérieures de notre journal qu'un Comité d'entente groupant la F.N.C.F.G., l'U.N.A.C., l'U.N.E.G. et l'A.C.C.A.P. (cheminots P.G.) prend de plus en plus d'importance. Il s'est réuni chaque trimestre au siège de chacune des Associations le composant. Aucun problème ne s'est posé en son sein, il y règne une atmosphère de parfaite camaraderie et une volonté d'entente complète. Il est énergiquement intervenu auprès du Président de la République lors de la composition du dernier gouvernement. Il a été reçu par le ministre des Anciens Combattants à qui tous nos problèmes ont été exposés et notre ferme volonté de défendre les offices. Avant le vote du budget, des interventions ont été faites auprès des parlementaires anciens P.G.

Manifeste du 4 octobre contre l'insuffisance du budget présenté.

Essais de contacts avec la presse nationale.

Dépôt le 8 mai et le 11 novembre d'une gerbe à l'Arc de Triomphe par les Associations formant le Comité national d'entente P.G. Action future à envisager devant nos problèmes qui ne reçoivent aucune solution, même pas un commencement de règlement.

Ce Comité n'est donc pas seule-

ment un groupe de véritables amis sincères et énergiques, mais il devient de plus en plus la représentation de toute la grande famille P.G. décidée à agir et à obtenir.

Les secours de cette année ont été ce qu'ils sont habituellement c'est-à-dire l'envoi d'un petit mandat accompagné d'un colis de douceurs à nos camarades en sana pour les fêtes de fin d'année, des secours à nos camarades les plus nécessiteux. Bien souvent en effet nous n'apprenons la disparition, la maladie d'un des nôtres que lors du paiement du mandat et il est déjà trop tard, nous insistons pour être prévenus à temps de tous les événements fâcheux ou heureux de la vie de nos camarades, notre aide est petite mais ne doit pas être négligée.

Après ce brillant tour d'horizon et se souvenant du compte rendu du voyage à Schwerin de notre ami Loyer, à l'unanimité on lui demande de faire un exposé de tout ce qu'il a pu voir et c'est avec une grande éloquence que notre ami répond aux très nombreuses questions qui lui sont posées.

Vient ensuite le renouvellement des membres du bureau; devant l'absence de candidatures, la décision est prise de conserver les mêmes et le vœu émis est de se retrouver tous l'an prochain plus nombreux encore.

La séance est levée pour faire place au repas amical.

### BILAN POUR L'EXERCICE 1967

RECETTES	DEPENSES
Disponibilités au 1-1-67 :	Journal .....
Solde C.C.P. II .....	Entraide secours colis ..
E .....	Secrétariat .....
Solde compte .....	Cotisations U.N.A.C. ..
U.N.A.C. ....	Frais de recouvrement ..
Solde caisse ..	Frais A. G. ....
6.599,25	Divers, matériel, téléph. ..
Cotisations et dons ..	9.988,91
Divers Fête A.G. ....	Pour balance disponibilités au 30-12-67 .....
Don Oflog II B .....	7.637,34
400,00	17.626,25
17.626,25	

Les disponibilités au 31 décembre 1967 sont représentées par :

Solde créditeur C.C.P. .. 7.502,15  
Solde créditeur U.N.A.C. .. 134,28  
Solde créditeur caisse .. 0,91

7.637,34  
Pour mémoire : prêt consenti à l'U.N.A.C. en 1956 : 300 F.

## Repas amical du 17 mars 1968

En quittant la salle de l'assemblée, nous ne nous doutions pas que déjà au bar une assistance nombreuse nous accueillerait, les dames et les enfants attendaient en échangeant leurs souvenirs des années précédentes, on y parlait de la sortie de Venteuil et Chouilly au mois de juin dernier, de la douceur du champagne et du soleil de cette belle journée.

Quatre vingt quatre convives étaient attendus, mais quelle fut notre surprise d'en compter quatre vingt-dix-sept, c'est un chiffre record, la maison semble bien trop petite et les groupes se forment par affinités de stalags. Les II A et II D dans un salon particulier, les II C et II E dans la salle Julien Toucane et même au bar où sont attablés tous les jeunes.

Le chef s'affole et se demande comment satisfaire tant d'appétits imprévus, mais tout s'arrange bien vite car nos amis sont venus moins pour la gastronomie que pour l'amitié. Quelques petits reproches cependant au menu qui comporte trop de plats en sauce (erreur à ne pas recommencer), nous en prenons bonne note, le goût français est délicat et ils sont bien loin les rutabagas.

C'est l'heure des conversations et Dieu sait qu'elles vont bon train,

pendant si quelques souvenirs de captivité sont encore évoqués, ils sont moins nombreux qu'il y a 20 ans, les retraites qui sont bientôt là, les enfants que l'on marie, les petits-enfants qui sourient gentiment sur des photos qui passent de main en main, tout ce joyeux tumulte, toute cette joie nous mène au café, les musiciens sont là, il faut déjà faire place à la danse.

De gracieuses et charmantes demoiselles, éventails en main, circulent entre les tables. Ce sont des enveloppes surprises dont le montant de la vente est versé intégralement à notre caisse d'entraide. Comme elles sont toutes gagnantes, on voit bientôt tout le monde les bras chargés de couvertures, tapis, farine, bouteilles de vin, de champagne, une ambiance de marché pour le plaisir de tous.

Qu'il me soit permis de remercier ici tous nos généreux donateurs : Marius Boursy, Ludovic Pinaud, Louis Perrouault, Philibert Dubois, Mme Laporte, Mme Mariage, Mme Soucher, Sequin, de Roubaix; leur geste a permis la rentrée d'une somme de 1.080 F dans notre caisse secours.

Au rythme des danses anciennes et modernes, danses du tapis et farandoles, l'heure du départ vient

rompre trop tôt cette ambiance merveilleuse. Déjà nos amis de province pensent à la route qu'il faut faire en sens inverse et aux tâches du lendemain.

Des au-revoir, beaucoup jusqu'à l'année prochaine, et c'est ainsi qu'à 20 heures nous quittons à regret notre Maison des Amicales sur une impression de chaude amitié.

## Entraide

COLOMBET Robert, de Paris, 2 F.  
MARNAT Victor, de Combronde, 4 F.  
LETAILLEUR Maurice, de Rober-sart, 2 F.  
ALAPHILIPPE Marcel, de Garches, 2 F.  
MARQUET Louis, de Clermont-Ferrand, 17 F.  
DELAUNAY André, de St-Vallier, 2 F.  
PONCHEL Elie, de Clichy, 7 F.  
THOREAU Jean, de St-Cloud, 12 F.  
GARNIER Joannès, d'Annonay, 2 F.  
CHARRY Jean, de Lyon, 2 F.  
GERBAUD Louis, d'Eclaron, 12 F.  
CHAPAT Jean, de L'Hay-les-Roses, 2 F.

(Suite en page 4)

## Nouvelles de :

Daniël Fleureau, de Paris : Bien amicalement à tous.

Bernard Schlienger, Le Havre : Avec toutes mes amitiés et mes regrets de ne pouvoir assister à l'Assemblée du 17 mars où j'aurais été heureux de retrouver les anciens du II C.

Albert Mabire, de Villejuif : Toute ma sympathie à l'Amicale pour la publication de la liste des adhérents. Je rappelle mon bon souvenir aux camarades du II D Kommando H 285 à Kunow. A tous mes meilleures pensées (Le Kleine).

Gaëtan Dubus, de Paris : Meilleur souvenir aux anciens du E 825 de Welluhn, merci à mon ami Jcannès Moncorgé pour ses vœux dans « Le Lien » cela fait plaisir d'avoir des nouvelles des copains.

Charles Bal, de St-Symphorien-de-Lay : Meilleur souvenir aux camarades du II C.

André Bailly, de Lunéville : Amitiés à tous ceux de la Reichsbahn de Wismar et amicales pensées à Georges Desmarest.

Maurice Fray, de Herbonnières : En vous priant de me rappeler au fidèle souvenir de mes anciens compagnons d'Haguenow et Schwerin, et un grand merci à notre ami Loyer pour le plaisir que j'ai pris à lire son reportage.

Albert Desbordes, de Semur-en-Auxois : Fraternel souvenir à tous les camarades du II E en particulier aux anciens du kommando de Klutz.

Albert Bailly, d'Asnières : Avec mon bon souvenir.

Marcel Pasquet, de Limoges : Bon souvenir aux camarades de Blowstz, Alt. Bouko et Wismar.

Paul Magaud, de La Varenne-St-Hilaire : Mon plus amical bonjour à tous les camarades du kommando C 540.

André Charles, de Sainte-Ménéhould : Amicalement à tous les anciens du stalag de Greifswald.

Léon Bouly, de St-Amand : Amitiés à tous.

Faust Desmaisons, de Sougé : Amitiés aux anciens de La Hutte Kraft II C-12 203.

Jean Béranger, de Beauvais : Meilleurs amitiés et bon souvenir à tous.

Joseph Jond, de Flumet : Amical bonjour à tous les copains du II E.

Antoine Rigal, de Laroques-des-Arcs : Amitiés et meilleur souvenir à tous.

André Broussaud, de Paris : Avec toutes mes amitiés aux camarades de Ludwigjust, ainsi qu'aux membres du bureau.

Louis Delfau, d'Albas : Bons vœux à tous et amical bonjour de l'ancien chauffeur du « Liebsgaben ».

René Alla, de Marvejols : Amitiés à tous.

Léon Chatelain, d'Albert : Bon souvenir à tous les copains.

Fernand Denis, de St-Germain-de-la-Coudre : Tous mes meilleurs vœux de bonne santé aux anciens prisonniers des stalags II A, C, D, E, et tout spécialement à ceux du II C et leurs familles. Un grand merci aux membres du bureau pour le dévouement qu'ils apportent à l'Amicale.

Louis Druet, de Cholet : Amical salut à tous, en particulier à ceux du II C kommando 13/210 de Stettin (chez Alfred).

Robert Chateil, de Villiers-Charlemagne : Bien cordialement à tous les dévoués du « Lien » et de l'Amicale et meilleurs vœux pour tous.

Robert Michelon, de Choisy-le-Roi : Mes bonnes amitiés aux amis des mauvaises années de Gustrow, Schwaan, Rerik, Wismar, Neustadt et autres coins pas drôles du tout.

André Lavielle, de Capbreton : Un ancien du II C avec son fidèle souvenir.

(Suite en page 4)

FP RES 404



**ALPES-MARITIMES**  
Des nouvelles de notre ami  
**François Sari**, de Nice, des II, ac-

uellement en traitement aux In-

valides à Paris.  
25 février : Vernissage de l'ex-

position des peintres anciens com-  
battants inter-alliés, salle Bréa à  
Nice.  
Parmi les exposants, notre ca-

marade **Armand Chanarian**, de  
l'U.N.A.C. et de l'U.N.E.G., et dé-  
légué de l'aide aux anciens mili-  
taires.

Parmi les présents : **Roussel**, dé-

légué de « Ceux de Kobierezyn »  
et **Monteur**, délégué de l'U.N.A.C.

## Nous nous souvenons toujours

Il y a 9 ans maintenant que disparaissait à tout jamais **Julien TOUCANE**, président de l'U.N.A.C., du Club du Bouthéon et de l'Amicale Nationale des XII.

Son souvenir reste toujours aussi vivant parmi nous, et nous avons toujours autant de peine. Nous savons trop tout ce que nous lui devons pour notre Maison des Amicales et l'exemple qu'il a été pour beaucoup de dirigeants d'Amicales.

Combien de fois l'avons-nous questionné, contacté, pour obtenir de lui des conseils utiles, pour suivre le chemin de son Amicale que nous voulions emprunter pour la nôtre ? Il a toujours répondu avec sympathie, détails et conviction.

Les résultats sont là, 23 ans après notre retour, nos Amicales sont plus florissantes que jamais.

Fidèle à son souvenir, à nos serments, nous continuons son œuvre, nous continuons ce qu'il aurait continué à faire lui-même s'il était encore là.

Cette année encore, nous nous retrouverons auprès de Mme **Toucane** au cours de la messe anniversaire qui sera célébrée le 18 mai prochain, à 9 heures, en l'église de St-Médard, 39, rue Daubanton, Paris (5<sup>e</sup>).

Retrouvons-nous nombreux pour nous prouver à chacun d'entre nous et à sa famille que nous ne l'avons pas oublié.  
**Marcel Simonneau.**

## Rhône : Le président COLLONGE n'est plus

Bien que venant de subir une grave opération, tout le monde espérait et croyait que le Président **COLLONGE** reprendrait le dessus.

Pendant deux mois ce Grand Monsieur, Apôtre de l'Union des A.C., lutta contre la mort, mais hélas ! malgré son courage ce grand invalide de guerre a disparu à tout jamais.

Oui, **Collonge** était un Grand Monsieur, un Vrai Président, d'une grande honnêteté, d'une droiture exemplaire, d'un cœur admirable, discret au possible, mais se dépensant sans compter pour les A.C. et toujours pour leur UNION complète.

Il était aimé, admiré, écouté, suivi par tous nos camarades du Rhône, anciens, jeunes et moins jeunes.

Tout le « monde Ancien Combattant » du Rhône, et même de partout, même sur le plan national, perd un grand ami, un énergique défenseur, et tous ceux qui l'ont connu ont aujourd'hui un immense chagrin, sachant combien cette perte leur est cruelle et immense.

Adieu, Président **Collonge**, vos leçons, vos actes, vos activités resteront toujours pour nous des exemples que nous saurons mettre à profit afin de garder votre souvenir et y rester fidèles.  
**Marcel Simonneau.**

## Vacances de vos enfants

Il faut dès maintenant vous renseigner auprès de Mme Menu, secrétaire administrative de l'U.N.A.C. TRINITÉ 10-09, sur les placements familiaux dans la Sarthe et sur la colonie de Campeyroux (Hérault).  
N'attendez plus car nous devons

prendre de nouvelles dispositions devant le nombre moins important de nos enfants allant en vacances sous notre responsabilité, et si vous tardez, vous risquez de ne plus pouvoir les envoyer en vacances par notre canal. Hâtez-vous... hâtez-vous ! Attention.

## RÉFRIGÉRATEURS



**PRIX NETS ET DIRECTS DE L'USINE**

**BLOC 120 l. 385 F**  
135 litres 465 F  
170 litres 596 F  
230 litres 698 F  
Double froid  
235 litres 840 F

**CATALOGUE GRATUIT**

**MACHINES A LAVER AUTOMATIQUES CUISINIÈRES "LILOR" - GAZ VILLE - BUTANE**  
**TÉLÉVISEURS 2 CHAINES**

**REMISES EXCEPTIONNELLES POUR LES MEMBRES DES AMICALES**

**A. RONDOU, 83, Avenue de Paris, 94-VILLEJUIF**

## BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, 28 février : entrevue avec **Morino** en son nouveau bureau de la rue Mazenod, près de la cathédrale de Marseille.  
Nous évoquons l'action régionale, le 8<sup>e</sup> Congrès Inter-Provence de 1969 et la sortie collective de Forcalquier en juin.

## DELEGATION U.N.A.C.-NORD

Réunion du 4 mars 1968

Etaient présents :  
**Florimond Segard**, st. I; **Oscar Delme**, st. I; **Camille Thiberghe**, st. II; **Kléber Fache**, st. II; **Henri Petillon**, st. II; **André Hebben**, st. II; **Jacques de Baralle**, st. III;

**Jean Collée**, st. XVII; cl. **Emile Carnoy**, oflag IV; **Pierre van Coppenolle**, st. IV; **Henri Leroy**, st. IV; **André Isaert**, st. VI; **Ernest Langlois**, st. XII; **Louis Loridan**, st. XII; **Lucien Dupas**, st. XIII; **Charles Matton**, st. XIII; **Constant Quenelle**, st. XIII.

Etaient excusés : **Moronval**, **Achille Lefebvre**, des IX.

**Jacques de Baralle** préside la réunion qui est vivante et sympathique. Il souligne plusieurs motifs de se réjouir. D'abord la présence d'**Isaert** qui a échappé, ainsi que sa femme, à un grave accident d'auto, les photos des voitures ac-

## Activités inter...

cidentées sont éloquentes. Nous le félicitons et, pour fêter ce retour, il nous offre le pot de l'amitié. Nous formons des vœux pour le prompt rétablissement de Mme **Isaert** encore à l'hôpital de Niort. Ensuite la naissance de l'Amicale du II B (Nord) (**Hammerstein**). Nous lui souhaitons une vie longue et utile. **De Baralle** explique le double but des Amicales : Maintenir l'esprit de camaraderie des camps et développer l'entraide. Il explique aux nouveaux membres comment l'U.N.A.C. Nord peut les aider.  
Entre temps, « Nord-Matin », qui

## LÉGITIME ÉMOTION

A la suite d'une demande d'audience du Comité National de Liaison des A.C. au ministre des A.C., ce dernier a répondu par la lettre suivante :

Ministre  
des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre  
Le Ministre

Paris, le 8 février 1968.

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 25 janvier 1968, vous avez bien voulu me demander une audience pour une délégation du Comité national de liaison groupant l'U.F.A.C., le Comité d'entente des grands invalides, la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre, la Fédération des amicales régimentaires et d'anciens combattants.

A mon grand regret, il ne me sera pas possible d'accéder à votre demande, en ce qui concerne cette délégation.

En effet, dans le cadre de la politique de dialogue avec les associations que j'ai entreprises dès mon arrivée à la tête du ministère, et que, vous le savez, j'entends maintenir avec toute ma détermination, il ne me paraît pas que le Comité de liaison, par l'attitude de combat qu'il a cru devoir prendre depuis sa création, puisse être, pour cette raison, un organisme de coopération avec lequel il soit possible de travailler efficacement.

Cependant, je recevrai volontiers individuellement les présidents de ces fédérations s'ils veulent bien, comme par le passé, m'en faire la demande, en tenant compte toutefois que j'ai l'intention de suspendre mes audiences pendant environ trois semaines, afin de mettre au point, dans le détail, l'organisation des cérémonies du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918, pour lesquelles le secrétaire général du Comité prendra tous les contacts nécessaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Henri DUVILLARD.

M. P. Manet, président de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre  
2, rue Pigalle, Paris.

La réponse suivante a été faite :

Paris, le 14 février 1968.

M. Henri DUVILLARD,  
ministre des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre  
CABINET

37, rue de Bellechasse, Paris (7<sup>e</sup>)

Monsieur le Ministre,

Par lettre en date du 8 février 1968, vous nous informez qu'il ne vous est pas possible de répondre favorablement à la demande d'audience que le Comité national de liaison des anciens combattants et victimes de guerre avait sollicitée le 25 janvier, sous le prétexte de « l'attitude de combat » que notre Comité « a cru devoir prendre depuis sa création ».

Nous protestons contre ce refus de dialoguer avec l'organisme le plus représentatif du « mouvement combattant français ».

Nous vous rappelons que les groupements que le composent, à savoir : l'U.F.A.C., le Comité d'entente des grands invalides, la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre, la Fédération des amicales régimentaires et d'anciens combattants, comptent en leur sein plus de trois millions de membres, anciens combattants et victimes des deux guerres mondiales, des T.O.E., de la Résistance et de la déportation.

Ce Comité s'est effectivement constitué au lendemain des ordonnances qui, le 30 décembre 1958, avaient supprimé la retraite du combattant et, le 7 janvier 1959, les offices départementaux, pour défen-

dre les droits légitimes et sacrés des combattants et victimes des guerres auxquelles notre pays a participé. Son action a été approuvée et soutenue par les millions d'anciens combattants et victimes de guerre qui lui font confiance; elle a été justifiée par le fait que le gouvernement a finalement été amené à reconsidérer — au moins partiellement — son attitude à l'égard de la retraite et des officiers.

« L'attitude de combat » que vous reprochez aux anciens combattants et victimes de guerre n'est donc que la conséquence des mesures profondément injustes dont ils ont été et sont encore l'objet, et qui les contraignent à défendre des droits qui ont été solennellement proclamés par le parlement et que vous défendiez, vous-même, lorsque vous siégez à l'Assemblée nationale.

Nous estimons donc qu'il appartient aux pouvoirs publics de faire leur devoir à l'égard de ceux dont les sacrifices incontestables ont permis que la France reste la France.

Au demeurant, le droit d'association, de réunion, de manifestation est garanti par la Constitution et nul ne saurait contester à ceux qui ont permis que notre pays recouvre ses libertés. Bien au contraire, les associations estiment de leur devoir d'user de ces droits chaque fois que les circonstances le leur imposent.

Dans ces conditions, nous pensons que votre refus d'entendre les représentants qualifiés et autorisés des anciens combattants unis afin de discuter avec eux des problèmes les concernant est contraire à l'esprit de dialogue par ailleurs indispensable afin de rechercher les conditions qui permettront de mettre un terme au contentieux qui, effectivement, oppose les anciens combattants et victimes de guerre au gouvernement.

Nous eussions espéré qu'en cette année du cinquantième de la victoire de 1918 se manifesterait au gouvernement une volonté certaine d'apporter au sort des survivants et des familles des morts les améliorations qu'ils attendent à juste titre, notamment en allant vers le rétablissement des droits dont ils ont été frustrés. L'hommage aux morts et à leurs sacrifices n'en eût eu que plus de valeur.

Les anciens combattants et victimes de guerre veulent encore espérer, sans aucune arrière-pensée, qu'il en sera ainsi.

Il convient donc que le ministre responsable soit judicieusement informé de leurs sentiments et de leurs besoins, par la voix de leurs responsables qualifiés et solidaires dans le Comité national de liaison.

Nous avons donc l'honneur de vous renouveler notre demande d'audience et d'insister respectueusement pour être reçus avant que ne soient arrêtées les grandes lignes du prochain budget.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Comité national de liaison,  
le président :  
Paul MANET.

Ce refus d'audience a ému tous les dirigeants d'Association et nous voulons penser encore à un malentendu, qui sera résolu très rapidement, il le faut.

Nous ne souhaitons pas voir revivre ce climat que nous avons connu avec M. Sanguinetti et si nous sommes parfois contraints, bien malgré nous, de prendre une attitude de « combat », c'est parce que nous n'obtenons RIEN et que nous sommes fatigués de cette lutte qui nous paraît inutile mais nous ne lâcherons pas car ce que nous réclamons et qui concerne ce qui nous a été « retiré » et ce que « nous n'avons jamais pu obtenir » est à nos yeux un de nos problèmes « sociaux » et nous ne cessons de le répéter le « social » est nôtre, donc un devoir envers nos camarades les plus touchés d'abord, et envers tous les autres ensuite !  
**Marcel SIMONNEAU.**

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

**CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI**  
ancien P.G.  
**MONTHELON (51)**  
Demandez prix et conditions

**LE LIEN**  
Publication mensuelle  
68, Chaussée-d'Antin  
Paris (9<sup>e</sup>)  
Directeur de la publication :  
Georges ROCHEREAU  
Abonnement : UN AN : 8 F  
At. ROC  
50, rue Rennequin, Paris-17<sup>e</sup>

## Notre ancien ministre M. Sanguinetti perd son procès !

M. Sanguinetti a perdu en effet son procès contre M. Edmond Bloch à la suite d'un article paru dans les colonnes du « Journal du Combattant ».

Les magistrats de la 17<sup>e</sup> Chambre correctionnelle ont en effet relaxé M. Bloch, qui était poursuivi pour injures et diffamations par l'ancien ministre.

Ces magistrats l'ont même fait, non pas pour des prétextes juridiques — moyen souvent utilisé pour n'avoir pas à se prononcer entre les deux parties — mais en jugeant au fond.

Le premier grief de M. Sanguinetti concernait la phrase suivante :

« M. Sanguinetti, pourfendeur d'invalides, de mutilés, de veuves de guerre, ancien combattant lui-même, ayant oublié l'esprit animant tous ceux qui devraient être ses camarades. »

Le mot « pourfendeur » était-il une injure ? M. Sanguinetti l'affirmait.

— Pas du tout, répliquent les magistrats : l'expression n'exède pas les propos admis sous la plume d'un polémiste.

L'ex-ministre reprochait également à son adversaire d'avoir rappelé en termes diffamatoires sa carrière de fonctionnaire français en Tunisie.

— M. Bloch, réplique le jugement, n'a fait que reprendre un article paru dans le journal « Combat ». Il était donc de bonne foi. C'était à M. Sanguinetti de prouver que celle-ci n'existait pas.

Voilà, c'est tout... mais bien franchement un jugement qui nous fait bien plaisir... nous n'en dirons pas plus !

**Marcel Simonneau.**

# ...départementales

avait délégué son photographe, prend la photo des membres présents et demande un compte rendu qui paraîtra dans la presse dès le lendemain.

Collée, qui arrive à l'improviste, fait l'objet d'une oration.

De Baralle fait un compte rendu de la journée très réussie des IX. Très belle réception à la mairie de Lomme et repas de 150 couverts avec de nombreuses notabilités.

Matton nous donne ensuite la liste des festivités de Labussière le 28 avril, de Baralle fera tirer 500 exemplaires qui seront distribués dans les Amicales.

Langlois se charge de négocier le prix du car pour la journée. Matton demande que le car revienne à 10 h. 30 à la gare de Béthune pour le train de Paris. Dupas se rapprochera de la S.N.C.F. pour les billets de congrès. De Baralle se chargera de la demande des médailles pour nos deux amis de Labussière qui organisent la journée. Ségard, des I, signale un cas douloureux, une lettre explicative nous sera adressée, que l'U.N.A.C. Nord fera suivre à l'office avec avis favorable (bien sûr).

La demande de participation aux frais d'avocat du camarade des XII, décédé entre temps, est évoquée. La question sera posée à l'U.N.A.C. Nationale, l'encaisse actuelle de l'U.N.A.C. Nord étant modeste, le problème sera revu

sur le plan local après la fête du 28 avril. Dupas signale avoir écrit à Mercier, mais n'avoir pas eu de réponse, un contact sera pris également avec André Fry, de Lambersart, pour les XVII et XVIII.

Langlois nous fait une revue de presse particulièrement intéressante. Il félicite « Le Lien » des XIII qui pourrait être pris comme modèle par les autres Amicales. Il regrette le manque d'information sur l'U.N.A.C. Nord dans les différents « Lien ». Cette observation sera mentionnée au procès verbal de la réunion.

La prochaine réunion est fixée au 1<sup>er</sup> avril 1968.

La séance est levée à 20 h. 20.

## Important

Les versements pour la journée du 28 avril seront adressés à : Pour les XIII : Charles Matton, 24, rue Michelet, 59 - Roubaix.

Pour toutes les autres Amicales au cl. Carnoy, C.C.P. 1.897.35 Lille.

## VAR

### Toulon, 2 mars : tournée sociale des sanas du Var

Visiteurs : Dauphin, Père Dugas et Monteux, tous des III, avec comme conducteur un ex-officier et ex-P.G. d'offlag, que nous remercierons le commandant, le

## ANJOU - CHOLET

Le dimanche 19 mai 1968, à la Chambre de Commerce de Cholet, rue Nationale, de 9 heures à 11 heures,

### IMPORTANTE RÉUNION D'INFORMATION

intéressant tous les anciens prisonniers de guerre, avec la participation de camarades de l'A.D.C. P.G. de Cholet; Henri Storck, vice-président des Amicales Nationales V B et X ABC, délégué départemental de l'U.N.A.C., fera un exposé sur le contentieux des A.C. et V. de G., sur la retraite du combattant, sur la Mutualité P.G. et sur les travaux sur la pathologie de la captivité ou la reconnaissance des maladies à évolution lente. Il répondra à toutes les questions qui lui seront posées par les camarades.

Quelle que soit votre Amicale, votre ancien stalag ou oflag, venez nombreux, en compagnie de vos épouses, comme à l'habitude, cette rencontre se déroulera dans l'ambiance amicale et fraternelle qui est et restera toujours l'esprit P.G.

Retrouvons-nous donc très nombreux le dimanche 19 mai à Cholet.

## INSAISSABILITÉ

La retraite du combattant est insaisissable. Loi du 31 mars 1932, article L. 257.

PARTIE SAISSISSABLE : Sur pension d'invalidité militaire. Loi du 11 janvier 1948. Article L. 105 (pour les hospitalisés au titre de la S.S. ou de l'A.M.G.).

8/5, ou deux saisies, une de 1/5 de la pension, pour les frais de soins et une de 1/3 pour frais alimentaires.

Le cumul de ces deux dernières retenues correspondant environ aux 8/15.

quel nous pilota admirablement à travers divers lieux du Var.

Notre première étape était Hyères, où nous avions une entrevue avec des membres du bureau A.C.P.G. de Hyères, en particulier avec le président de cette forte section, qui nous remettait des cigarettes et du vin pour nos amis des sanas.

C'était ensuite la route de Cuers pour gagner Pierrefeu-du-Var et le sana Réal Martin. Nous y retrouvions notre ami Bart, des III, qui faisait descendre dans le hall nos camarades en traitement, à qui nous remettions livres et tabac, ainsi que friandises.

Revenant à Hyères, nous y prenions un repas très fraternel, puis allions visiter quelques camarades des III, ainsi que le curé de Hyères qui est un ex-P.G., fidèle de l'association A.C.P.G. de Hyères.

Ensuite, une visite au siège de l'A.C.F.G. de Hyères, où nous étions reçus par les aimables secrétaires s'occupant de la Mutuelle P.G., où le Père Dugas relevait la liste des gars des III.

C'était enfin le départ pour le notre héli-mariv de Hyères, où nous allions visiter une dizaine de nos camarades, dont l'un est amputé des deux jambes.

N'ayant pu rendre visite à Mlle Monier, la dévouée assistante sociale (absente), nous étions reçus par le directeur qui nous apprenait que l'aumônier du sana est un ex-P.G.

Nous allions rejoindre Toulon où nous rendions visite à notre ami Sandrin, porte-drapeau de l'U.N.E.G. du Var.

Nous trouvions seule son épouse, notre ami s'occupant d'une société de sauvetage en mer.

Donc, une journée bien remplie; d'ailleurs, avec un animateur social comme le Père Dugas, l'action devient facile et l'ambiance fraternelle qui l'anime ne peut qu'entraîner nos gars à l'action.

Souhaitons que l'union des A.C. se développe encore pour faciliter notre action.

## JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

FRANÇAISES ET FRANÇAIS  
**LE 8 MAI**  
ACHETEZ LE  
**BLEUET de FRANCE**



Emblème des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre  
**AU PROFIT** des VEUVES - ORPHELINS et ASCENDANTS

## Ce que vous devez savoir

Les veuves des camarades décédés des suites de leurs blessures ou maladies contractées en service, titulaires d'une pension d'invalidité de 85 % et plus, sont considérées comme veuves de guerre. A ce titre elles bénéficient de la pension suivante :

- 1) Pension de veuve à taux spécial : 4.465,20 F.
- 2) Majoration spéciale de 140 points pour soins donnés à leur mari (titulaire de la carte à double barre, tierce personne) 1.024,80 F.
- 3) Allocation vieillesse (65, ou 60 ans, si malade) : 1.450 F.
- 4) Fonds National de Solidarité : 950 F.

Soit un plafond total de F 7.890.

Ce qui revient à dire que si ces veuves n'ont comme ressources que leur pension de veuve au taux spécial de 4.465, 20 F à laquelle vient s'ajouter la majoration de 1.024,80 F, soit au total 5.490 F par an, elles peuvent prétendre à l'allocation spéciale vieillesse et à l'allocation du Fonds National de Solidarité. Au total : 7.890 F. Mais si ces veuves possèdent des ressources personnelles en dehors de cette somme de 5.490 F, ces ressources viennent en déduction des avantages vieillesse dans les conditions indiquées plus haut.

Henri STORCK.

Ministère de l'Intérieur

## AVIS DE CONCOURS

Un recrutement de 633 officiers de police adjoints de la police nationale aura lieu à partir du 6 juin 1968, par deux concours ouverts respectivement :

A - Le premier, pour 316 postes, aux candidats du sexe masculin titulaires du baccalauréat de l'enseignement du second degré, du brevet supérieur, de la capacité en droit, ou de l'un des diplômes dont la liste est fixée par arrêté interministériel, remplissant les conditions d'ordre général prévues par le décret fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires de la police nationale et âgés de 21 ans au moins et de 30 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 1968.

Cette limite d'âge peut être reculée du temps passé au titre du service national actif, ainsi que d'une année par enfant à charge sans, toutefois, pouvoir excéder 35 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1968.

Les jeunes gens âgés de 19 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1968 peuvent s'y présenter. Toutefois, aucun candidat reçu ne pourra être nommé élève officier de police adjoint avant d'avoir accompli le service national actif ou justifié en avoir été légalement dispensé et s'il n'a été reconnu à nouveau apte à cette fonction.

B - Le second, pour 317 postes, aux fonctionnaires et agents du sexe masculin relevant de la police nationale comptant 4 ans de services effectifs et âgés de 35 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 1968, sauf dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les épreuves écrites auront lieu les 6 et 7 juin 1968 dans les centres ci-après : Paris, Versailles, Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Metz, Dijon, Lyon, Marseille, Tours, Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France et Saint-Denis (Réunion), si le nombre des candidats le justifie.

Les épreuves d'admission auront lieu exclusivement à Paris.

Les candidats devront adresser leur dossier complet ainsi que toute demande de renseignements avant le 30 avril 1968, date irrévocable de clôture des inscriptions, au Centre Administratif et Technique Interdépartemental, ou au préfet du département d'Outre-Mer du lieu de leur résidence et, pour le Centre de Paris, à M. le Préfet de police, Direction générale du Personnel, du Budget, du Matériel et du Contentieux, 2, rue de la Cité, Paris (4<sup>e</sup>).

Un recrutement de 95 officiers



de paix de la police nationale aura lieu à partir du 24 juin 1968 par deux concours ouverts respectivement :

A - Le premier, pour 48 postes, aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, remplissant les conditions d'ordre général prévues par le décret fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires de la police nationale et âgés de 21 ans au moins et de 30 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 1968.

Cette limite d'âge peut être reculée du temps passé au titre du service national actif, ainsi que d'une année par enfant à charge sans, toutefois, pouvoir excéder 30 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1968.

Les jeunes gens âgés de 19 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1968 peuvent s'y présenter. Toutefois, aucun candidat reçu ne pourra être nommé élève officier de paix avant d'avoir satisfait aux obligations militaires légales et été à nouveau reconnu physiquement apte à cette fonction.

B - Le second, pour 47 postes, aux fonctionnaires des services actifs de la police nationale comptant 4 ans de services effectifs et âgés de 35 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 1968, sauf dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les épreuves écrites auront lieu les 24 et 25 juin 1968 dans les centres ci-après : Paris, Versailles, Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Metz, Dijon, Lyon, Marseille, Tours, Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France et St-Denis (Réunion), si le nombre des candidats le justifie.

Les épreuves d'admission auront lieu exclusivement à Paris.

Les candidats devront adresser leur dossier ainsi que toute demande de renseignements avant le 20 mai 1968, date irrévocable de clôture des inscriptions dans les Centres Administratifs et Techniques interdépartementaux et les préfectures des départements d'Outre-Mer dont ils dépendent et, pour le Centre de Paris, à M. le Préfet de police, Direction générale du Personnel, du Budget, du Matériel et du Contentieux, 2, rue de la Cité, Paris (4<sup>e</sup>).

## BOURGOGNE : CARTE DES VINS

Nature	Année	Prix à la bouteille	
		Par 12 bout.	Par quantités supérieures à 12 bout.

### Groupe I : vins de la Côte de Nuits

Clos du Meixtrouhans	Rouge	1966	8,50	8,25
Hervelets	Rouge	1966	9,25	9,00

Vendus par cartons de 12 ou 24 bouteilles

### Groupe II : Vins fins de la Côte de Nuits

Gevrey-Chambertin	Rouge	1964	11,80	11,05
Lavaux-Saint-Jacques	Rouge	1964	12,80	12,55
Charmes-Chambertin	Rouge	1964	14,80	14,55

Vendus par cartons de 12 ou 24 bouteilles

### Groupe III : Vins fins de la Côte de Nuits

Vosne-Romanée	Rouge	1965	9,30	9,10
Vosne-Romanée-Beaumont	Rouge	1964	11,00	10,80
Vosne-Romanée-Les Suchots	Rouge	1964	11,00	10,80
Nuits-St-Georges-Les Meurgers	Rouge	1964	11,00	10,80
Vosne-Romanée-Les Maleosorts	Rouge	1964	12,00	11,80

Vendus par cartons de 12, 18, 24 ou 30 bouteilles

### Groupe IV : Vins de la Côte de Beaune

Bourgogne blanc	Blanc	1964	6,10	6,00
Meursault	Blanc	1964	8,60	8,50
Meursault-Perrières	Blanc	1964	10,60	10,50
Beaune	Rouge	1964	9,10	9,00
Volnay-Santenots	Rouge	1964	9,70	9,60
Pommard	Rouge	1964	12,60	12,50

### Groupe V : Vins de la Côte de Beaune

Chassagne-Montrachet	Blanc	1966	8,90	8,80
Chassagne-Montrachet	Rouge	1966	8,90	8,80

## CONDITIONS DE VENTE

Les prix stipulés s'entendent à la bouteille « Bourgogne » (75 cl). Les envois sont effectués nets de tous frais (flacons, taxes, port et emballages perdus). Les commandes individuelles ou collectives (ces dernières à livrer à une seule adresse) doivent porter par groupe. Chaque groupe représente un viticulteur. Le prix à la bouteille doit également s'entendre par groupe. (par ex. 12 bouteilles assorties parmi les vins du groupe III, prix à la bouteille première colonne; 24 bouteilles assorties parmi les vins du groupe IV, prix à la bouteille

deuxième colonne). En période normale, un délai minimum de quinze jours est nécessaire pour la livraison.

Il convient de respecter scrupuleusement ces prescriptions. Les vins sont en quantité limitée. Les commandes sont à adresser à Gilbert Corne Millot, délégué U.N.A.C. pour la Côte-d'Or, 22, boulevard de la Trémouille, 21 - Dijon. Les fonds doivent être versés à la commande.

Le barème ci-dessus est valable jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1968.

## MISE EN GARDE

Nous tenons à rappeler que l'U.N.A.C. et les Amicales nationales n'ont absolument rien à voir avec l'organisme demeurant dans le même immeuble que nous, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>) — la Société Mutuelle de retraite des Anciens Combattants —. Nous ne répondons d'ailleurs pas et nous ne répondrons pas et en aucun cas aux demandes de renseignements que nous recevons ou recevons concernant les annonces de cet organisme.

## CES LIVRES sont à votre disposition à l'U.N.A.C.

- Pierre Porthault : *L'Armée du Sacrifice* : 24 F.
  - Pierre Porthault : *La Grande Rigolade* : 18 F.
  - Régine Wallet : *Vire-Vent* : 10 F.
  - Régine Wallet : *J'aimais un Prisonnier* : 10 F.
  - Régine Wallet : *Celles qui ne voulaient pas mourir* : 5 F.
  - Jacques Eynaud de Fay : *La Solitaire de Belle-Fontaine* : 25 F.
  - Paul Juif : *Théâtre, Musique et Temps de misère* : 12 F.
  - Jean Serza : *Au risque de tout gagner* : 10 F.
  - Robert Volène : *Epopée sans gloire* : 7 F.
  - Georges Delheusy : *Chez les Vaches* : 9,50 F.
  - Jean Poindessault : *Le long détour* : 19,80 F.
  - Frédéric Cartault-d'Olive : *De Stalags en Evasions* : 3,80 F.
  - Pierre Gascar : *Histoire de la Captivité des Français en Allemagne (1939-1945)* : 16,30 F.
- Vous pouvez obtenir tous ces livres en les demandant à l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>), C.C.P. Paris 4832-45, frais de port en plus.

A votre disposition...

## LE BOUTHÉON

CLUB de l'U.N.A.C. et des AMICALES NATIONALES

68, rue de la Chaussée-d'Antin - Paris (9<sup>e</sup>)

Tél. : TRI 78-44 et 86-64

Métro : Trinité ou Chaussée-d'Antin

## SON BAR - SON RESTAURANT

Consommations et cuisine de 1<sup>er</sup> ordre

Prix très modérés

Ouvert midi et soir tous les jours, sauf le dimanche

AMBIANCE P.G. dans un cadre refait à neuf

Camarades de province de passage à Paris, Camarades de Paris et de la Région Parisienne,

Fréquentez votre « CLUB »,

vous ne regretterez pas votre visite...

# Nouvelles de :

Eloi Cristol, de Lavaur : Je vous adresse mes bons vœux quelque tardifs. Je remercie le camarade qui est revenu de Schwerin, d'avoir fait cet article, racontant son voyage et ses impressions, ça n'a pas l'air d'être tellement brillant, tant pis pour eux. Amitiés à tous.

Robert Plateaux, de Vincennes : Amicales salutations à tous et en particulier aux anciens « Poissonniers » de Wismar. Qu'attend René Couton pour se joindre à nous. André Trouflaut, de Paris : Meilleur souvenir aux camarades de la région de Boizenbourg-sur-Elbe et en particulier à ceux de Nostorf.

Charles Merlin, de Versailles : Amitiés à tous particulièrement aux membres du bureau qui se dévouent pour nous et aux anciens de Slate, Suckow. Une pensée particulière pour les malades encore en sana.

Pierre Baryl, de Flers : J'adresse un cordial souvenir à tous les camarades du kdo Dornier de Wismar. Je pense tout spécialement aux ex de la chambre 15, les Camus, Pompon, Carvin, Holsnyder, Duval, Rosset et toutes les physionomies sur lesquelles je ne puis plus mettre un nom. C'est triste de vieillir. Meilleurs amitiés à tous.

Gérard Pinson, de Roubaix : Avec mon meilleur souvenir et mes amitiés.

Robert Chatigny, de Montvilliers : Avec mes amitiés sincères à tous et en particulier à ceux du C 405 de Grieben.

Pierre Piron, de Paris : Amitiés à tous avec mes regrets de ne pouvoir assister à l'Assemblée générale.

Pierre Henge, de Paris : Mon meilleur souvenir aux copains de Schwerin.

Maurice Letailleur, de Roberst : Amical souvenir et meilleurs vœux à tous.

Marcel Alaphilippe, de Garches : Bien sincèrement mes meilleurs vœux à tous pour l'année 1968.

André Delaunay, de St-Vallier : Bonjour amical aux anciens de Dornier, Wismar et Sternberg.

Fernand Dillies, de Lannoy : Avec mes meilleurs vœux.

Jean Thoreau, de St-Cloud : Meilleurs vœux à tous pour 1968.

Joannès Garnier, d'Annonay : Avec toutes mes amitiés aux camarades du II E.

Louis Gerbaud, d'Eclaron : Amitiés à tous.

Yvon Martin, de Contrexéville : Tous mes vœux pour 1968.

Jean Chapat, de l'Hay-les-Roses : Amical souvenir à tous.

Edmond Dagois, de Feurs : Avec mes sentiments amicaux.

Pierre Vacheron, de Feurs : Je viens vous présenter mes vœux de bonne année pour 1968. Bonheur et santé à tous et surtout aux anciens de Nordenham.

Pierre Arizoli, de Paris : Avec toutes mes amitiés.

Marius Barthélémy, de Lempdes : Amitiés aux anciens de Wismar.

Raymond Vandekenklove, de Fromelennes : Meilleurs vœux d'un ancien de Wismar de la part de Némotte, de Givet.

Jules Sylvain, de St-Martin-de-Veyre : Mes meilleurs vœux de bonheur et santé pour 1968 à tous ceux qui s'occupent si bien de la bonne marche de notre journal et mon meilleur souvenir à tous, en particulier à tous les anciens du II E et du D 760.

Jean Calvet, de Marseille : Bien amicalement à tous, en particulier à tous les fidèles du II C.

Georges Chalmin, de Moulins : Tous mes meilleurs vœux de prospérité pour l'Amicale et cordial souvenir à tous.

Michel Martinetti, de Paris : Amitiés à tous.

Aimé Houssu, de Maintenon : Je vous souhaite bon courage et en vous faisant confiance pour l'Assemblée générale je vous présente mes sentiments amicaux.

Pierre Eon, de Rennes : Avec mon amical souvenir et mes sentiments les meilleurs à tous les camarades du II C.

Georges Durand, de Meulan : Vœux de bonne santé à tous, j'ai vu au passage des vacances Pierre Tournier qui envoie ses amitiés aux camarades du II E.

Fernand Delberghe, de Tourcoing : J'adresse à tous les camarades de l'Amicale, avec un souvenir tout particulier aux amis du II D à Stargard, mes meilleurs vœux pour 1968 et félicite le bureau pour l'excellent travail fait au sein de notre Amicale.

Paul Verpeau, de l'Etang-Vergy : Meilleur souvenir aux camarades de Bulcus et Dhenna.

André Sainclivier, de Longjumeau : Amitiés fidèles et sincères à tous.

Gaston Quinson, de Bourg-en-Bresse : Meilleurs vœux et bien amicalement.

Pierre Auzie, de Toulouse : Avec mon bon souvenir à tous.

Julien Alissant, de Sorbier : Avec mes amitiés et bon souvenir aux anciens du II C.

Roland Tassier, de Bezons : Amitiés à tous, bon souvenir et bonjour à Marcel Massé.

Henri Fockehey, de Maubeuge : Meilleurs vœux à tous.

Jean Perrin, de La Roche-Bernard : Avec tous mes meilleurs vœux.

René Faure, de Brioude : Avec mon bon souvenir à tous les anciens du II C de Greifswald et en particulier à mon cher ami Martin (excellente mégère apprivoisée, ce qui peut lui rappeler de bons souvenirs) et mes amitiés à tous ceux qui ne m'ont pas oublié.

René Dupont, de Monbahus : Avec mes cordiales amitiés aux anciens de Schwerin.

André Mouleregues, de Valenciennes : Avec mon meilleur souvenir à tous.

Alfred Gelas, de St-Marcellin : Bien amicalement.

Gaston Guémy, d'Issoire : Avec mon bon souvenir aux anciens de Rastow et Pokrent.

Charles Nicot, curé d'Anzy-le-Duc : Avec mon amical souvenir à tous.

Adrien Bornes, de Marchastel : Bonne année et santé à l'Amicale avec mes cordiales amitiés et souvenir aux camarades du II D.

Robert Colombet, de Paris : Avec mes meilleurs amitiés à tous.

Maurice Oppermann, de Lyon, vous offre pour vous, tout le bureau ses vœux et souhaits les plus amicaux pour l'année qui vient de s'ouvrir. Il souhaite la continuation des œuvres de l'Amicale conservant ainsi son esprit P.G. Il nous demande de transmettre à tous ses camarades son souvenir et ses vœux pour eux et leurs familles. Une pensée toute spéciale pour Nino Nesi.

Victor Marnat, de Combronde : Meilleures amitiés et bon souvenir à tous les camarades.

Louis Marquet, de Clermont-Ferrand : Avec tous mes vœux pour vos familles et pour l'Amicale.

André Wolf, de Sceaux : C'est toujours avec un peu d'émotion que je retrouve « Le Lien » dans ma boîte à lettres. Les tristes années de captivité surgissent à nouveau dans ma mémoire, la camaraderie a pu alors tempérer heureusement ces temps amers. A tous une très bonne et heureuse année.

Charles Parenty, de Calais : Mes vœux bien sincères et mon meilleur souvenir. Pompon, Dornier Werke C 546 avec Rosset, A. Duval, Marcel Camus, Goulé et tous les autres sans jamais les oublier.

André Le Boulanger, de Saint-Germain-en-Laye : Mes amitiés au camarade Rivière et mes vœux les meilleurs pour 1968.

Marcel Letiche, de Vanves : Je lis toujours avec intérêt « Le Lien » que je reçois régulièrement, mais je constate que l'on n'y voit pas souvent de nouvelles concer-

naît les anciens de Stargard et principalement du kdo de Kolberg. Peut-être oublié ou indifférence de ces anciens. Je vous signale qu'un ancien de Kolberg demeurant à Sanzières par Le Puy-Notre-Dame (M-et-L.) a perdu sa femme et qu'il se trouve en très mauvaise santé, peut-être qu'un ancien de Kolberg pourrait lui adresser un petit mot de réconfort, pas de secours en espèces, un simple petit mot, en souvenir des moments pénibles passés ensemble. A tous ceux de ce kdo j'adresse mon bon souvenir.

François Vieubled, de Nieppe : Je me rappelle au bon souvenir de mes anciens camarades du stalag II E à Schwerin, bien des amitiés de la part du chef de Libesgaben et aussi à Forestier, Loyer, Veyrier, tous les anciens de l'Arsenal et de mon équipe de déchargement du colis Fétaïn et souvenez-vous de la tentative d'évasion que j'ai réalisée pour 2 Aspirants.

Jean Baudoin, de Berchères-sur-Vesgre : Je viens vous présenter à tous mes bons vœux pour cette nouvelle année et surtout à mes bons copains de Gaber.

Louis Bornat, de Paris : Bon souvenir et pensées bien amicales à tous les camarades.

Jean Costes, de Moulins : Mon fidèle souvenir à tous les camarades de Wismar.

Georges Sabra, de St-Denis : Amical souvenir à tous.

Pierre Leconte, de Versailles : Amitiés à tous.

Jacques van de Putte, de Paris : Avec mon meilleur souvenir.

Louis Caudal, de Paris : Avec mes amitiés pour tous et plus spécialement aux rescapés du stalag II D de Stargard.

Gabriel Fortinon, de Solferino : Avec mes meilleurs vœux pour tous et bien amicalement.

Marc Robert, de Paris : Avec toutes mes amitiés à tous mes anciens camarades.

Roger Jean, de Mont-de-Marsan : Avec mon amical souvenir et mes encouragements.

Julien Alissant, de Sorbier : Fraternel salut à tous ceux du II C et particulièrement aux anciens du 218 à Pollitz.

## DECES

Notre camarade Fernand Denis, de St-Germain-de-la-Coudre, nous fait part du décès de sa mère.

L'Amicale adresse ses bien vives condoléances à toute cette famille éprouvée.

## MARIAGE

Mme Veuve Yves Firome nous fait part du mariage de son fils Jacques avec Mlle Régine Potier, le 2 mars 1968.

Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

## APPEL

Notre camarade Ludovic Pinaud, de Paris, ancien du II D (Stargard), commando Drémow, rejoint nos rangs avec plaisir et serait heureux de rentrer en communication avec d'anciens camarades.

**Maurice OPPERMANN**  
(Ex-Stalags II A et II C)  
Représentant

VINS ET SPIRITUEUX  
Articles sérieux - prix avantageux  
Tarifs sur demande

8, rue de Vauzelles  
Lyon-1<sup>er</sup> arrond. (Rhône)

Téléphone : Lyon (78)28-67-56

**A. GEFFROY**  
11, rue Crussol  
Paris (11<sup>e</sup>)  
Tél. 355-52-86

**TRANSPORTEUR**  
(Ex-II A)

se trouvant actuellement en difficulté, se rappelle au bon souvenir de tous les ex-Gefangs qui auraient à déménager.

Paris - Banlieue - Province  
ou tous autres transports

# Entraide

(Suite de la page 1)

BLANC Bernard, de Soustons, 2 F.

DAGOIS Edmond, de Volx, 2 F.

VACHERON Pierre, de Feurs, 2 F.

BARTHELEMY Marius, de Lempdes, 12 F.

LEVY Roger, de Paris, 2 F.

CUSSONNET Pierre, de St-Maurice, 2 F.

FUCHULU Armand, de Bridant, 2 F.

SYLVAIN Jules, de St-Martin-de-Veyre, 2 F.

CALVET Jean, de Marseille, 12 F.

CHALMIN Georges, de Moulins, 42 F.

MARTINETTI Michel, de Paris, 12 F.

GUERIN Roger, de Gagny, 2 F.

DONNADILLE Georges, de Paris, 2 F.

EROUST Paul, de l'Hay-les-Roses, 22 F.

TASSIER Roland, de Bezons, 7 F.

SAINCLIVIER André, de Longjumeau, 7 F.

QUINSON Gaston, de Bourg-en-Bresse, 12 F.

ALISSANT Julien, de Sorbier, 2 F.

ABIN Adelphe, de Paris, 2 F.

PERRIN Jean, de La Roche-Bernard, 2 F.

FAURE René, de Brioude, 12 F.

CASSIER Maurice, de Paris, 2 F.

FOURNEAU Albert, de Viroflay, 2 F.

l'abbé FOCKEHEY Henri, de Maubeuge, 12 F.

BEAUSSE André, de Béguey, 12 F.

MENET Simone, de Rosny-sous-Bois, 2 F.

DUPONT René, de Monbahus, 2 F.

FARENTY Charles, de Calais, 12 F.

DELBERGHE Fernand, de Tourcoing, 2 F.

GUEMY Gaston, d'Issoire, 7 F.

GELAS Alfred, de St-Marcellin, 2 F.

BORNES Adrien, de Marchastel, 2 F.

NICOT Charles, curé à Auzy-le-Duc, 2 F.

MANDELBAUM Elie, de Nancy, 2 F.

GOUSSOT Pierre, de Bouthenay, 2 F.

HALLAIR Jean, d'Avallon, 2 F.

SERVIERES Georges, de Noseray, 12 F.

WAGENLANDER Paul, de St-Germain-en-Laye, 2 F.

CARVIN Maurice, Le Fré St-Gervais, 22 F.

YVETOT Georges, de Meudon, 2 F.

ROUZIES Roger, de Paris, 17 F.

CORBRION André, de Mitry-Mory, 4 F.

HANCHIN Ernest, de Poligny, 2 F.

DURAND Antonin, de La Rochelle, 2 F.

WOLF André, de Sceaux, 12 F.

LETICHE Marcel, de Vanves, 12 F.

LAUDON Jean, de Berchères-sur-Vesgre, 2 F.

BORNAT Louis, de Paris, 2 F.

COSIES Jean, de Moulins, 2 F.

LECONTE Pierre, de Versailles, 22 F.

VAN DE FUTTE Jacques, de Paris, 2 F.

FABRE Jacques, de Mazamet, 2 F.

RZEPKOVICZ J., de Vitry-le-François, 2 F.

ARMAND Robert, de Toulouse, 2 F.

JEAN Roger, de Mont-de-Marsan, 7 F.

HANOTEL Marius, d'Auchel, 2 F.

PHILIPPE Léon, d'Albens, 2 F.

ROBERT Marc, de Paris, 12 F.

HOUSSU Aimé, de Maintenon, 2 F.

FEROT Pierre, de Paris, 2 F.

GRILLO Antonin, de Paris, 12 F.

ROSSET Gilbert, de Paris, 12 F.

PINAUD Ludovic, de Paris, 2 F.

EON Pierre, de Rennes, 4 F.

DURAND Georges, de Meulan, 2 F.

GEOFFROY Robert, d'Artannes, 7 F.

DELFAU Louis, d'Albas, 2 F.

MASSOUBRE Fernand, de Levallois-Perret, 2 F.

ALLA René, de Marvejols, 12 F.

PENOT Léon, de Conflans-St-Honorine, 4 F.

CAVEL Félix, de Roye, 2 F.

BONNET Louis, de Pierrefitte, 2 F.

DENIS Fernand, de St-Germain-de-la-Coudre, 2 F.

SIMONNOT Raymond, de Paris, 2 F.

LELEU Robert, de Paris, 7 F.

DRUET Louis, de Cholet, 7 F.

MORTIER Charles, de Boursault, 2 F.

MICHELON Robert, de Choisy-le-Roi, 2 F.

DELAUNE René, de Paris, 2 F.

LAVIELLE André, de Capbreton, 2 F.

RAFFINI Antoine, d'Ajaccio, 12 F.

BOURSY Marius, de Paris, 25 F.

BERGER André, de Paris, 2 F.

BORIE Etienne, de Paris, 10 F.

BONNIER Paul, de Paris, 10 F.

LAMINET Marcel, d'Eaubonne, 10 F.

FORESTIER Gilbert, de Bois-Colombes, 40 F.

CHARLES Yves, de Paris, 5 F.

PERROUAULT Louis, de Paris, 2 F.

DELACROIX Robert, de Paris, 2 F.

BOULET René, de Paris, 7 F.

GIRAUD Georges, de Beauvais, 2 F.

LAUDREN Louis, d'Arcueil, 2 F.

BANCHEREAU Marcel, de Paris, 2 F.

TAUREL Maxime, de Gennevilliers, 2 F.

DESBORDES Albert, de Semur-en-Auxois, 4 F.

MOONEY Robert, Belloy-en-France, 2 F.

MAGAUD Paul, La Varenne-St-Hilaire, 2 F.

FASQUET Marcel, de Limoges, 2 F.

FELLETIER Marcel, de Surcnes, 2 F.

CHARLES André, de Sainte-Menehould, 2 F.

BOULY Léon, de St-Amand, 2 F.

BERANGER Jean, de Beauvais, 2 F.

JOND Joseph, de Flumet, 2 F.

BAL Charles, de St-Symphorien-de-Lay, 12 F.

LEROL Joseph, de Paris, 12 F.

BAILLY André, de Lunéville, 8 F.

CAMINADE Pierre, d'Arles, 17 F.

FRAY Maurice, d'Herbonnières, 8 F.

CARFN André, de Paris, 7 F.

GABRIEL Roger, de Dourdan, 2 F.

SEER Henri, de Paris, 7 F.

IDOUX Marcel, de Villejuif, 20 F.

GOULE Yves, de Paris, 15 F.

HENRY Robert, de Guignicourt, 2 F.

CORNET Maurice, de Vitry-sur-Seine, 7 F.

DUBOIS Philibert, de Veuteuil, 22 F.

SCHWARZ Maurice, de Boulognebillancourt, 30 F.

BRETON André, de Montreuil-s-Bois, 12 F.

LOYER Jacques, de Villeneuve-sur-Yonne, 40 F.

CHOQUET Pierre, de Rueil-Malmaison, 20 F.

RUET Georges, de Dampierre-les-Bois, 15 F.

PLATEVET Marcel, de Gacé, 15 F.

VIGOUROUX Antoine, de Paris, 7 F.

DUVAL Albert, de Colombes, 40 F.

BERGER Gérard, de Paris, 10 F.

VEYRIER Marcel, de Lille, 12 F.

SEQUIN Jean, de Roubaix, 7 F.

CRISTOL Eloi, de Lavaur, 2 F.

PLATEAUX Robert, de Vincennes, 17 F.

TROUFLAUT André, de Paris, 12 F.

MERLIN Charles, de Versailles, 7 F.

BARYLA Pierre, de Flers, 12 F.